

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 R5 Désignation des représentants du Conseil de Paris au sein de la Commission compétente pour les contrats de partenariats.

Le Conseil de Paris,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 22 janvier 2019,

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Est désignée pour représenter le Conseil de Paris au sein de la Commission compétente pour les contrats de partenariats (L.1414-6 du CGCT) :

- Mme Gypsie BLOCH, en remplacement de Mme Déborah PAWLIK, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO